

AFFICHÉ
LE 04/10/2023



2023/.....
Parafe

DELIBERATION N°405

OBJET : REMUNERATION DU PERSONNEL D'ENCADREMENT DES CENTRES DE VACANCES ET CLASSES DECOUVERTES AVEC HEBERGEMENT.

Entendu l'exposé de Madame Marie-Laure MORELLI, Adjointe au maire ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29 ;

Vu le code général de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté du 6 mai 1985 fixant l'indemnité allouée aux instituteurs chargés d'accompagner leurs élèves en classe découverte ;

Vu l'arrêté du 9 février 2007 fixant les titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation et de direction en séjours de vacances, en accueils sans hébergement et en accueils de scoutisme ;

REÇU EN PREFECTURE

le 04/10/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217703503-20230927-EL IB_405_23

2023/.....
Parafe

Considérant la nécessité d'organiser l'encadrement des centres de vacances et des classes découvertes dans le respect des réglementations en vigueur.

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

DECIDE de fixer la rémunération du Personnel d'encadrement des centres de vacances et classes de découvertes comme suit :

Type de Personnel Encadrant	Statut	Niveau de Qualification/Niveau d'Astreinte	Niveau de Rémunération
PERSONNEL NON ENSEIGNANT Animateur Surveillant de Baignade	Vacataire	Non Qualifié.	100% du SMIC
		Qualifié	120% du SMIC
	Contractuel saisonnier	Non Qualifié	1 ^{er} échelon du Grade d'Adjoint d'Animation
		Qualifié	11 ^{ème} échelon du grade d'Adjoint d'animation
	Vacataire et Contractuel saisonnier	Astreinte de Nuit Autres filières que Technique	10.50 € / par nuit réalisée en surveillance réglé sur état déclaratif transmis par le responsable du séjour
		Astreintes de Dimanche Autres filières que Technique	2 Astreintes de 43.38 € /par séjour
PERSONNEL ENSEIGNANT Instituteur Professeur des Ecoles Professeur Hors-classe/Classe Exceptionnelle	Indemnité Journalière brut		24 €
	Majoration Dimanche et Jours Fériés		12 €

Délibération adoptée à l'unanimité

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 27 septembre 2023

La secrétaire de séance,
Christine FLECK.



Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 27 septembre 2023

Le Maire,
Jean-François ONETO.



REÇU EN PREFECTURE

le 04/10/2023

Application agréée E-legalite.com

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2023

Conseillers en exercice :	35
Présents :	26
Absents :	09
Pouvoirs :	09
Votants :	35

Convoqués le : 21 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois le 27 septembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la présidence de Monsieur Jean-François ONETO, maire.

PRESENTS : Monsieur Jean-François ONETO, Madame Josyane MÉLÉARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Christine FLECK, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Suzanne BARNET, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Madame Marie-Laure MORELLI, Monsieur Ziaïn TADJINE, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Monsieur Frédéric MARCOUX, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Madame Françoise MILLET, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Madame Valérie BOURGUIGNON, Madame Béatrice LAINÉ, Monsieur Malek BENSAL, Madame Laëtitia DEVRIENDT, Monsieur Manuel MACHADO, Madame Antoinette JARRIGE, Madame Aline PALOMARES, Madame Lucie CZIFFRA.

ABSENTS : Monsieur Patrick SALMON, Madame Anne-Marie CADART, Madame Espérance AUDINEAU, Madame Chantal LAÏK/CLAVERO, Monsieur Emmanuel CLEMENT, Monsieur Patrick SEMBLA, Madame Nathalie RUCHMANN, Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Monsieur Bruno WITTMAYER.

POUVOIRS DE : Monsieur Patrick SALMON	à	Monsieur Patrick VORDONIS
Madame Anne-Marie CADART	à	Madame Chantal BOURLON
Madame Espérance AUDINEAU	à	Madame Josyane MÉLÉARD
Madame Chantal LAÏK/CLAVERO	à	Madame Suzanne BARNET
Monsieur Emmanuel CLEMENT	à	Madame Christine FLECK
Monsieur Patrick SEMBLA	à	Monsieur Cyril GHOZLAND
Madame Nathalie RUCHMANN	à	Madame Françoise MILLET
Monsieur Jean-Pierre BARIANT	à	Monsieur Malek BENSAL
Monsieur Bruno WITTMAYER	à	Madame Lucie CZIFFRA

Monsieur le maire déclare la séance ouverte et le conseil municipal désigne à l'unanimité, Madame Christine FLECK, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

**Il est à noter que Madame Espérance AUDINEAU est arrivée avant la délibération portant sur l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves du conservatoire (ISOE) et indemnité d'heures supplémentaires d'enseignement (IHSE)*

REÇU EN PREFECTURE

le 04/10/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217703503-20230927-DEL16_398_2